Conseil scolaire du Grand Nord

Du 12 novembre au 26 novembre 2026

CONCOURS : RH-F-085(26) POSTE SYNDIQUÉ - FEÉSO
AVIS EXTERNE - 8
COMMIS DE BIBLIOTHÈQUE

Poste : Commis de bibliothèque

Date d'entrée en fonction : Dès que possible

Lieu de travail : École secondaire Château-Jeunesse

Pourcentage d'affectation : 8,75 heures/semaine (0,25 ETP); minimum 42 semaines/année

Taux horaire : Entre 24,02 $ et 29,26 $ - classification 3

Sommaire des responsabilités :
La personne qui occupe ce poste relève de la direction d'école et a pour rôle de recevoir les documents, les livres et les ressources, les mettre en circulation, trier les livres et les ranger sur les rayons selon le système de catalogage en place, et fournir des renseignements généraux aux usagers de la bibliothèque. Il ou elle travaille entre autres dans la bibliothèque de l'école et exécute aussi certaines des tâches de bureau.

Exigences et qualifications :
- Certificat d'un an ou diplôme collégial de deux ans en Techniques de bibliothèque ou en Sciences de l'information et des bibliothèques;
- Un an d'expérience de travail dans une bibliothèque.

Compétences :
- Démontrer une bonne maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Faire preuve d'entregent;
- Être capable d'établir ses priorités;
- Savoir travailler en équipe;
- Faire preuve d'initiative et de débrouillardise.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par l'entremise de notre site Web avant **12h le 26 novembre 2026** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur principal des Ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : emplois@grandnord.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Francine Vaillancourt, présidente **Carl Dussault,** directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.